



CONSEIL COMMUNAL CHÉSEREX

Procès-verbal de la séance du conseil communal du 2 décembre 2010

Philippe Pellegrin, Président, souhaite la bienvenue, la secrétaire passe à l'appel :

Membres présents : 32
 Membres excusés : 6
 Membres absents : 2
 Total membres : 40

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2010
2. Communications de la Municipalité
3. Communications du bureau
4. Préavis No 57/2010 : Budget 2011
5. Préavis No 58/2010 : Règlement sur les constructions et aménagement du territoire – Modifications 2010
6. Préavis du Conseil communal : Tarifs communaux pour la législature 2006-2011
7. Prochaine législature – Informations de la Municipalité
8. Election statutaire
9. Propositions individuelles.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2010

Pas de remarques.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications de la Municipalité

Jacques Ansermet, Syndic :

- Madame Martine Wampfler, boursière communale, quittera ses fonctions fin janvier 2011. Elle souhaite retourner dans sa ville natale de la Chaux-de-Fonds. Ce départ a lieu en tout bien tout honneur. Martine Wampfler est une personne attachante et les nouveaux habitants, qui sont souvent les premiers à la rencontrer ont relevé l'accueil chaleureux reçu au Contrôle des habitants. Son professionnalisme et son dévouement ont été fort appréciés et elle en est vivement remerciée.
- Son remplaçant, Monsieur Pierre-Yves Aubert, habitant Aubonne, est engagé depuis le 1^{er} janvier 2011 et travaillera en commun avec Mme Wampfler pour assurer la transition du service.
- La commune de Chésereux s'occupe d'un groupement intercommunal traitant les notifications de poursuite auprès des citoyens qui sont mis en demeure. Six communes de l'ancien district de Rolle nous ont rejoints et il a été nécessaire de renforcer l'effectif. Après une mise au concours, Madame Françoise Prélaz, ancienne greffe de la commune de Gingins, a été nommée pour rejoindre les deux autres personnes déjà membres de ce service.
- Une nouvelle société locale a été formée à Chésereux, le Carreau d'As qui est une société de pétanque, dont Heinz Schmidt, conseiller communal, est le président.

- Les CFF qui proposent des cartes journalières aux communes, ont décidé que, depuis le 12 décembre, ces cartes ne pouvaient plus être vendues à d'autres communes. La Municipalité a réagi et invoqué l'existence de l'Association intercommunale *Asse et Boiron* afin de maintenir le système de vente actuel. Les CFF ont finalement accepté cette requête et le système de revente peut ainsi continuer.

Hélène Lasser, Municipale :

- Au mois de mars 2010, CHF 55'000.- ont été octroyés pour la réfection du parc des enfants. Le coût final est de CHF 49'157.-
- La commune a pris une part supplémentaire de CHF 10'000.- dans l'association intercommunale du hangar à plaquettes. Elle est maintenant propriétaire de 4 parts.

Christian Pierrehumbert, Municipal :

- Les travaux pour la construction de la piscine ont débuté. Malheureusement, il n'était pas possible de commencer le terrassement avant l'hiver et de laisser un trou béant durant la pause hivernale n'est pas souhaitable. Les aménagements de canalisations et de téléphone vont néanmoins pouvoir se faire.
- Les oppositions pour la rénovation du Vieux Crêt ont été levées et les travaux vont pouvoir commencer.
- Un diaporama est présenté concernant les zones intermédiaires "En Closelet" et "En-la-Fin". Les conditions pour rendre ces parcelles constructibles dépendent d'un certain nombre d'éléments, au niveau fédéral et cantonal. Le Plan Directeur Cantonal fixe les orientations stratégiques et, pour toutes les zones qui ne sont pas dans des centres locaux, une augmentation de 15 % est accordée pour les 15 prochaines années. Notre village n'étant pas considéré comme un centre local, notre possibilité de croissance est donc de 15 % maximum, soit 182 habitants. Au niveau communal, il est également nécessaire qu'un plan directeur prévoie cette urbanisation. La Municipalité a regardé quelles sont les réserves de parcelles encore disponibles dans le village. Il en ressort, dans le cas où tout ce qui est actuellement disponible était construit, un solde de 55 habitants pour les 15 prochaines années. Chaque parcelle concernée fait l'objet d'une étude approfondie du milieu naturel, de l'accessibilité, de la proximité des transports publics, de l'urbanisation et des équipements. Un dernier élément non négligeable doit être pris en compte, les surfaces d'assolement. En effet, si un terrain agricole doit être déclassé, il faut le compenser par un autre terrain équivalent sur le territoire communal. Les propriétaires ont été contactés fin octobre et la Municipalité leur a expliqué ces différentes contraintes permettant de rendre leur parcelle constructible. La parcelle "En Closelet" est envisageable, mais celle de "En-la-Fin" est fortement compromise.

Georgette Ansermet, Municipale :

- Le décompte des travaux d'étanchéité du toit de la ZUP se présente comme suit : La facture de l'entreprise Dentan est de CHF 147'586.- Il n'y a pas eu d'imprévus, le montant total s'élève à CHF 158'803.-, en lieu et place des CHF 170'000.- budgétisés. De plus, la réfection des deux toits plats a été faite aux normes Minergie. Ainsi, le Canton a versé une subvention de CHF 14'680.-. Au final, la différence par rapport au préavis se monte à CHF 25'877.-
- Le bail du local commercial de l'ancienne poste arrive à échéance. La Municipalité cherche un nouveau locataire.

Patrick Barras, Municipal :

- Les travaux avancent sur la route de Grens, mais ont pris un peu de retard à cause de la neige. Heureusement, l'éclairage a été rétabli.
- Au cimetière, des tombes datant des années 1960 doivent être désaffectées. Les familles concernées seront informées.
- Les soumissions sont lancées pour le projet de route PPA Les Grandes Vignes.

3. Communication du Bureau

- Séance d'information pour la prochaine législature, le 9 décembre à 20h00. Philippe Pellegrin, Président, expliquera aux personnes présentes le fonctionnement des élections pour la Municipalité et le Conseil Communal. Il encourage les conseillers à venir à cette réunion et à en parler autour d'eux.
- La Société de Jeunesse de Chésereux nous a contactés afin de présenter au Conseil le projet du Giron des Jeunesses 2012 pour lequel elle cherche des bénévoles. Cette présentation aura lieu en fin de Conseil, après les propositions individuelles.

4. Préavis No 57/2010 : Budget 2011

Jacques Ansermet, Syndic, lit les conclusions du préavis et détaille le budget en présentant un tableau récapitulatif.

Le budget est stable et équilibré, malgré des dépenses en hausse. Pour les domaines et bâtiments, les montants sont d'une stabilité extrême. Par contre dans l'instruction publique on aperçoit une baisse importante, car la facture de l'enseignement spécialisé est maintenant honorée par le Canton. La péréquation est toujours aussi importante.

Lecture du rapport de la commission des finances par Monsieur Jean-Claude Duperrex.

La discussion est ouverte :

Roland Oppliger constate :

- sous 11.301.00 une diminution des salaires des secrétaires communales;
- sous 43.312.00 une réduction de presque 40 % pour l'éclairage public, s'agit-il d'un autre choix de luminaires ?
- sous 52.352.00 une importante augmentation par rapport aux comptes 2009.

Jacques Ansermet, Syndic répond :

- que le statut de la secrétaire est passé de 80 à 70 %. Cette différence correspond bien à une diminution du temps de travail.

- En 2009 le scolaire était présenté dans deux comptes différents, l'AIAB et l'AEE. Si l'on additionne les deux comptes en 2009, nous constatons qu'il y a une augmentation, mais moins importante que celle qui apparaît sur ce compte seul. Il faut préciser qu'auparavant l'amortissement se calculait sur une base de 50 ans, alors que maintenant, nous sommes sur une base de 30 ans. Le montant budgété est fourni par les instances scolaires, somme que nous ne maîtrisons pas.

Patrick Barras répond :

- pour l'éclairage public, la facture de la Romande Energie était auparavant sur une base forfaitaire. Dorénavant nous avons des compteurs qui nous permettent de calculer exactement notre consommation. De plus, effectivement, les nouveaux luminaires d'éclairage public sont tous à basse consommation.

Vote :

Le préavis No 57/2010 est approuvé à l'unanimité.

5. Préavis No 58/2010 : Règlement sur les constructions et aménagement du territoire – Modifications 2010

Christian Pierrehumbert, Municipal, rappelle que ce règlement constitue la concrétisation d'une démarche effectuée suite à différentes interpellations d'habitants de la zone chalets de la route de la Floretaz. Il ne s'agit ici que de modifier un point du règlement.

Lecture du rapport de la commission ad hoc : Karim Sekkiou.

La discussion est ouverte :

Dominique Vallet de Villeneuve se demande si cette mesure n'implique pas des abattages d'arbres et donc un risque inhérent à une densité forestière moindre?

Christian Pierrehumbert, Municipal, se montre rassurant :

- la création d'un deuxième logement ne procure pas une capacité de m2 supplémentaires. Si un bâtiment n'utilise pas entièrement sa surface, il peut agrandir, indépendamment de ce point du règlement. La création d'un deuxième logement ne générera pas d'abattage d'arbres.

- Le règlement sur les constructions précise que dans cette zone chalets il faut un arbre par 150 m de terrain. Donc si l'on abat un arbre, il faut obligatoirement satisfaire à ce point et donc compenser si nécessaire.

- Une étude est en cours afin d'établir une carte des dangers naturels, et ce sera cette zone qui sera étudiée pour déterminer s'il existe un danger potentiel.

Vote :

Le préavis No 58/2010 est accepté à la majorité et une abstention.

6. Préavis du Conseil communal

Philippe Pellegrin explique qu'il manquait un point dans le règlement des tarifs communaux concernant les vacations des délégués aux associations intercommunales qui ne proposent pas de rétribution dans leurs statuts. C'est ce point qui a été corrigé.

Lecture du rapport de la commission des finances par Philippe Widmer.

Il n'y a pas de discussion.

Vote :

Le préavis du Conseil communal est accepté à l'unanimité.

7. Prochaine législature – Informations de la Municipalité

Jacques Ansermet, Syndic, annonce qu'il renonce à se représenter. Ses obligations professionnelles toujours plus prenantes l'empêcheront d'être aussi disponible qu'il le souhaiterait. Il évoque les préavis intéressants qu'il a pu traiter, les travaux routiers et, bien entendu, le projet de la piscine. Tous concernaient le bien-être et l'amélioration de la qualité de vie des habitants de notre Commune. Il a eu beaucoup de plaisir durant ses treize années à l'exécutif, et se réjouit de voir un dynamisme nouveau au sein de la Municipalité.

Hélène Lasser, Municipale, annonce également qu'elle ne se représentera pas pour la prochaine législature.

Christian Pierrehumbert, Municipal, se représente.

Georgette Ansermet, Municipale, se représente.

Patrick Barras, Municipal, annonce qu'il se représente également.

8. Election statutaire

Philippe Pellegrin, Président du Conseil communal quittera sa fonction au 31 décembre 2010. Roland Oppliger lit sa lettre de démission datée du jour.

N'ayant reçu aucune proposition à ce jour, il assurera la succession à la présidence jusqu'à la fin de la législature, mais rappelle qu'il ne reconduira pas son mandat au-delà. Ce n'est

pas par désintérêt pour les affaires communales, mais en tant que co-président du PEV Vaud, il vise un engagement politique au niveau Cantonal, voire National et sera candidat à ces élections en 2011 et 2012. Le poste de Président du Conseil Communal, responsable du Bureau électoral, est incompatible avec ces candidatures.

Un vote a lieu à bulletin secret.

31 bulletins valables entrés, majorité absolue : 16

Pascal Steimer : 1 voix, Jean-Robert Kuffer : 3 voix, Alexandre Rigamonti : 2 voix, Dominique Fleury : 3 voix, Hervé Matthey : 2 voix, Philippe Widmer : 2 voix, Roland Oppliger : 16 voix.

Roland Oppliger est élu président et est félicité.

Le poste de vice-président étant vacant, ce poste doit être repourvu.

Jean-Claude Duperrex propose Alexandre Rigamonti qui décline.

Jean-René Lepezzel propose Hervé Matthey qui décline.

Roland Oppliger propose Jean-Robert Kuffer qui décline.

Alexandre Rigamonti propose Dominique Fleury qui accepte tout en précisant qu'il ne sera pas candidat à la présidence dans le futur. Il est vivement remercié par l'assemblée.

9. Propositions individuelles

Karim Sekkiou félicite la Municipalité pour l'aménagement de la place de jeu. Il se demande cependant si un filet rigide métallique peut être acheté pour la table de ping-pong, car les filets achetés dans les grandes surfaces ne correspondent pas à la taille de la table en béton.

Jacques Ansermet, Syndic, répond par l'affirmative.

Karim Sekkiou a remarqué que les arrêts de bus scolaires ont été modifiés. Dès lors, les écoliers n'ont plus la possibilité d'attendre le bus au sec, en cas de mauvais temps. Il se demande si un abri ne pourrait pas être construit, pour éviter que les enfants attendent sous la pluie.

Jacques Ansermet, Syndic, rappelle que l'arrêt de bus a été déplacé car la zone pavée souffre énormément du trafic lourd. Il est difficile d'intégrer une construction en dur dans cette zone. Il ne l'estime pas nécessaire, et les enfants devraient être équipés en cas de mauvais temps.

Alexandre Rigamonti remarque qu'il n'y a pas de signalisation « Cédez le passage » pour les véhicules qui descendent de la route de Bonmont. Pourrait-on remédier à ceci?

Christian Pierrehumbert, Municipal, répond que cette signalisation existait dans le passé. Malheureusement, cette zone est devenue une "zone 30". Dans ces zones, c'est la priorité de droite qui prévaut et il est interdit de créer un « Cédez le passage ».

Georges Lacôte informe que le Service de la nature va faire des travaux dans la zone de la Cabane des nains cet hiver.

François Matthey rappelle que le corps des Sapeurs Pompiers organise le téléthon annuel samedi 4 décembre à la salle communale de Chésereux. Il y aura de la raclette, de la soupe et bien sûr la traditionnelle tombola. Il profite d'avoir le micro pour remercier toutes les petites mains qui ont magnifiquement décoré le village à l'occasion des fêtes.

Heinz Schmidt encourage tout le monde à s'inscrire au Club de pétanque.

Roland Oppliger prend officiellement congé de Philippe Pellegrin, Président, en rappelant ce que ce dernier a accompli durant son mandat. Il est entré au Conseil général à la fin des années 90, puis est entré au Conseil communal où il a occupé des postes importants, notamment dans la commission de gestion (commission de gestion et des finances de l'époque). Suite au départ à la retraite d'Alfred Leyvraz, il l'a remplacé à la présidence du Conseil communal en 2005. Il relève ses qualités de rigueur, d'efficacité et sa chaleur humaine. La secrétaire lui remet au nom de la Commune un cadeau de circonstance.

Jacques Ansermet évoque également les qualités de Philippe Pellegrin et son souci de la bonne marche des débats. Les Conseils communaux se sont toujours déroulés de manière harmonieuse et respectueuse des règlements communaux. Il a su mener les séances avec modération et fermeté.

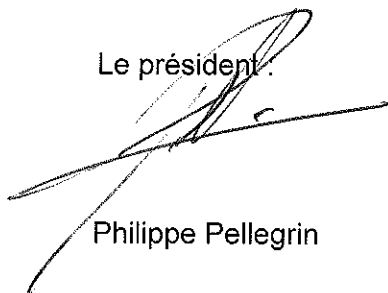
Philippe Pellegrin remercie également le Conseil communal en rappelant que si les discussions ont été sereines et constructives tout au long de son mandat, c'est surtout par le climat qui règne au sein de cette assemblée. Il remercie encore une dernière fois les membres du bureau pour leur disponibilité et leur travail lors des votations.

Jacques Ansermet remercie en cette fin d'année civile tous les conseillers, les employés communaux et tous ceux qui œuvrent dans la commune.

Les déléguées de la Jeunesse de Chésereux viennent présenter le projet pour le Giron des Jeunesses qui aura lieu en 2012. Se sont 13 membres, tous très motivés, qui ont décidé de relever le défi de cette organisation. Elles cherchent des bénévoles afin de les aider à concrétiser ce projet qui se déroulera durant 4 jours. Sport, animations, corso fleuri et autres rendez-vous traditionnels seront au menu de cette manifestation. C'est une manifestation très importante mais également extrêmement lourde à mettre sur pied. Le 10 décembre la Jeunesse invite tout le monde pour la fenêtre de l'Avent, sous la salle de gymnastique, et se réjouit de rencontrer les intéressés.

La séance est close à 20h30 et suivie d'un repas aux Platanes.

Le président :



Philippe Pellegrin



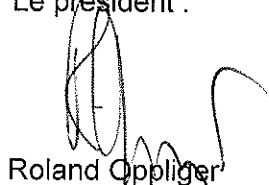
La secrétaire :



Lilly Steimer

Approuvé à la majorité avec la modification (p.2, partie ombrée) lors de la séance du 10 mars 2011.

Le président :



Roland Oppliger



La secrétaire :



Lilly Steimer